

recel successoral???

Par LUCIE1919, le 02/03/2020 à 12:38

Bonjour, j'ai hérité par testament de 2 appartements loués et cela à part égéle avec mon frère. Sans que j'en sois averti mon frère encaisse les loyers de ces logements en se présentant auprès des locataires comme étant "le gérant" en attendant le réglement de la succession/ Je pensais que les loyers seraient payés au notaire chargé de la succession car étant considérés comme l'actif de cette dernière. Que puis-je faire on me parle de recel successoral??? Merci de votre réponse.